

InfoCOUPE

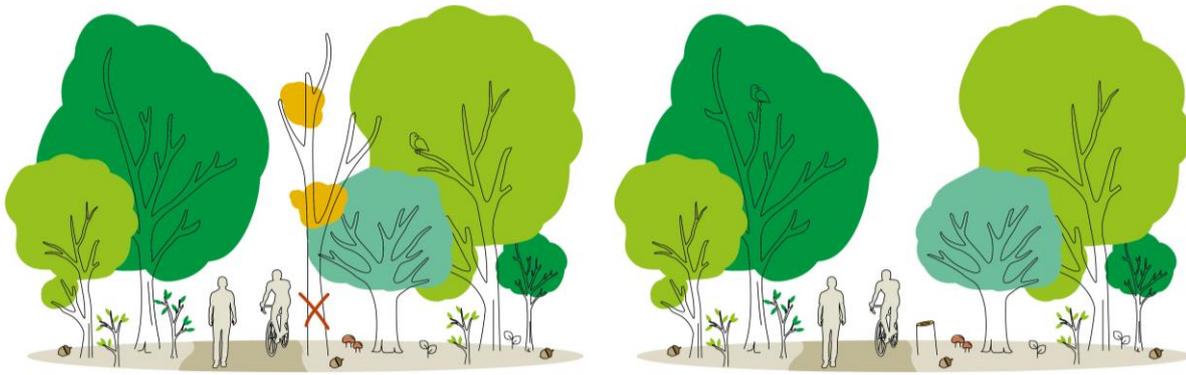
JUILLET 2023

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe de sécurité sur les parcelles 60, 62 et 94 situées sur les communes de Vélizy-Villacoublay et Chaville.

Une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelles	60, 62 et 94
Surface	3,5 hectares
Volume de bois prélevé	520 m ³
Type de peuplements	Châtaigniers, chênes, érables, ormes... Arbres présentant des signes de dépérissement
Date de début des travaux	Juillet 2023
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> La coupe de sécurité va **concerner des arbres qui présentent des risques de chutes et des signes de dépérissement avancés**, représentant un danger pour les usagers de la forêt et des petits sujets jugés dangereux.

Par ces coupes les forestiers assurent la sécurité de tous dans la forêt domaniale.

>> Jeune peuplement malade le long de la route départementale 181 et 53. Les frênes sont malades de la chalarose, les châtaigniers de l'encre, les érables de la suie et les ormes de la graphiose. Ces arbres peuvent représenter un danger pour les piétons et cyclistes sur la piste cyclable.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancée des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Les forêts domaniales franciliennes sont des endroits particulièrement fréquentés. L'ONF a pour mission d'assurer la sécurité de tous dans ces espaces et la forêt. Du fait de sa fréquentation et de sa proximité avec les villes, la forêt fait l'objet d'une attention particulière de la part des forestiers qui programment régulièrement des travaux de sécurisation pour limiter tout danger.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés. La forêt va se régénérer naturellement ; il n'y aura pas de plantation.

- La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se développer naturellement.
- Le paysage va être impacté car les arbres sont majoritairement en bord de route.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

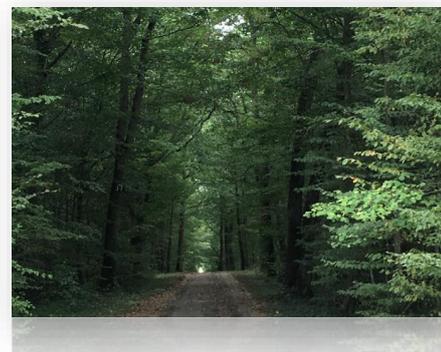
Coupe de sécurité



La forêt domaniale de Meudon

Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'École

Ag.versailles@onf.fr